



Rentrée 2015

Abondement des dotations académiques

SGEC/2015/719
07/07/2015

DESTINATAIRES : Secrétaires Généraux de CAEC,
Présidents des organisations de chefs d'établissement,
Directeurs diocésains,
Commission Permanente
Observateurs académiques

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

A la suite de la réunion des Secrétaires Généraux de CAEC du 22 juin dernier dont les résultats ont été communiqués à la direction des affaires financières du ministère de l'Education nationale, le ministère a pris les décisions suivantes relatives à l'abondement des dotations académiques nécessaire au financement des nouvelles ORS des enseignants du second degré :

- Les 52 emplois encore disponibles ont été ventilés par le ministère de l'Education nationale selon le détail précisé ci-après ;
- Le dernier abondement des budgets académiques interviendra, après la rentrée de septembre, sur la base des constats réels des besoins.

La Commission Permanente du 6 juillet 2015 a pris acte de ces décisions.

La répartition des 52 emplois disponibles :

Les 52 emplois encore disponibles après la première ventilation des 358 emplois effectuée en juin ont été ainsi répartis par le ministère de l'Education nationale :

Créteil	10 ETP
Lille	12 ETP
Limoges	1 ETP
Rennes	12 ETP
Toulouse	5 ETP
Versailles	12 ETP

Le dernier abondement des budgets académiques :

Compte tenu du fait que l'abondement des budgets opérationnels académiques (BOPA) n'est pas indispensable dès le mois de septembre mais doit intervenir avant la fin de l'exercice budgétaire 2015, il a donc été décidé d'ajuster les BOPA une fois la rentrée des classes effectuée et donc les services de l'ensemble des enseignants définitivement fixés.

La procédure d'ajustement est ainsi définie :

Pour l'Education nationale :

Les rectorats ont été invités, par la direction des affaires financières, à mobiliser l'ensemble des moyens dont ils disposent (sans conserver de réserve) pour attribuer les DGH les plus complètes possibles aux établissements.

Une fois la rentrée faite, les chefs d'établissement concernés communiqueront aux rectorats leurs besoins encore non couverts pour financer les nouvelles ORS des enseignants.

Pour l'Enseignement catholique :

Une ligne supplémentaire est ajoutée dans le module « Consommations » de l'application ECOL. Cette ligne, intitulée « Besoins manquants ORS » permettra à chaque chef d'établissement de renseigner le nombre d'heures manquantes, une fois sa DGH définitivement répartie à la rentrée.

Le calendrier de remontée des informations sera le suivant :

- Au plus tard pour le 15 septembre, chaque chef d'établissement aura rempli l'onglet « Consommations » dans ECOL.
- Les observateurs académiques rassembleront les informations de leurs académies et les communiqueront à l'observateur national pour le 2 octobre au plus tard.
- Les données consolidées seront disponibles au niveau national le 9 octobre.

Ces données seront confrontées avec les informations transmises au ministère de l'Education nationale par les rectorats et permettront d'abonder les BOPA en conséquence. Cet abondement sera effectué fin octobre.

Rappels et remarques :

- Le schéma d'emploi défini en janvier ne doit pas être modifié pour financer les ORS. Seuls des moyens non directement liés à l'existence des structures pédagogiques peuvent être mobilisés pour financer, avant dernier abondement, les nouvelles ORS.
- Le ministère de l'Education nationale s'est engagé à financer la totalité du surcoût des nouvelles ORS dûment attestées.

- Le dernier abondement des BOPA étant effectué fin octobre, le paiement de certaines HS pourra n'intervenir qu'en novembre ou décembre. Il sera bien entendu effectué en prenant en compte le service effectué depuis le 1^{er} septembre.

Convaincus que cette manière d'opérer, permettra que la répartition des emplois dont nous disposerons, après l'ajustement des besoins en berceaux pour l'accueil des stagiaires du second degré, corresponde aux besoins constatés des établissements nous sommes à votre disposition pour toutes précisions et gestion des difficultés éventuelles.

Vous assurant de notre dévouement le plus total, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Yann DIRAISON
Délégué général chargé des ressources humaines
Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique